

SEANCE DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le **lundi 30 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, MARION Bernard, LOISEL Soraya, URIEN Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : /

Etait absent : /

Date de convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 15

votants : 15

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2015-03-01 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2014 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 132 933,68 € et un excédent de la section d'investissement de 18 024,04 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 en réserve pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

- 1068 *Excédent de fonctionnement capitalisé* : 132 933,68 €
- ligne 002 *Résultat de fonctionnement reporté* : 0 €

2015-03-02 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014 ASSAINISSEMENT qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 99 695,87 € et un déficit d'investissement de 11 708,32 €.

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement. Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 en report de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

- ligne 002 *Excédent de fonctionnement reporté* : 87 987,55 €
- 1068 *Excédent de fonctionnement capitalisé* 11 708,32 €

2015-03-03 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Après s'être fait présenter les différents budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le trésorier principal propres au

budget “communal”, au budget “assainissement”, au budget « *Lotissement Les Rochers* »
n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2015-03-04 : VOTE DES BUDGETS 2015

Après s'être fait présenter les propositions budgétaires pour l'exercice 2015,
Après s'être assuré que les résultats de l'exercice 2014 propres à chaque budget ont bien été
repris dans les budgets primitifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vote les budgets primitifs 2015 qui s'équilibrent :

Budget Commune

Section de fonctionnement à 398 321 €

Section d'investissement à 700 431 €

Budget Assainissement

Section d'exploitation à 123 176,55 €

Section d'investissement à 122 296,87 €

- Crée et Vote un budget annexe pour l'opération « aménagement d'un lotissement communal » :

Budget Lotissement Le Grand Champ

Section de fonctionnement 327 839 €

Section d'investissement 327 834 €

2015-03-05 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide d'augmenter de 1,60% les
taux des taxes locales pour l'année 2015 et vote les nouveaux taux :

- Taxe d'Habitation **12,26%**

- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties **12,14%**

- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties **35,59%**

2015-03-06 : VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote
les subventions de fonctionnement suivantes aux différentes associations locales pour l'exercice 2015 :

Article 6574 - 83 - Subventions

ESY 1 600 €

Amicale des Retraités 175 €

Ass Créa' Activités 140 €

Ass. Communale de Chasse 105 €

Ass Anciens Combattants AFN 100 €

Article 6574 - 84- Subventions

AEPEC - Cantine, Garderie 5 000 €

Précision est donnée que la commune fait l'acquisition de 2 buts de foot rétractables dont le prix s'élève à 1 422 € ht. 50% de ce montant est à la charge du foot. La somme de 711 € a donc été retranchée du montant global de subvention voté à l'ESY.

La commission finances demande que la subvention ESY soit redistribuée au profit des sections qui justifient un besoin réel de fonds. Effectivement, après lecture des dossiers déposés en mairie (à l'exception de celui du foot), certaines rémunèrent un animateur sportif, ou envisagent la création d'activités nouvelles. Ce sont des critères à retenir pour l'encaissement de fonds publics.

2015-03-07 : TRAVAUX PEINTURE MAIRIE

Sur proposition de la commission des bâtiments communaux, et présentation des devis pour la
réfection des murs intérieurs dans le hall d'entrée de la mairie, le secrétariat, la salle des mariages, le
conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- VALIDE la proposition de la commission des bâtiments communaux ;
- PRECISE que le papier peint sera remplacé par de la patente sur l'ensemble de ces murs ;
- CONFIE les travaux à l'entreprise de peinture Jeusset de Bais.

2015-03-08 : VALIDATION DEVIS ACHAT BUTS DE FOOT RETRACTABLES

Sur proposition de la commission des sports et bâtiments communaux, et présentation des devis pour l'achat de 2 buts de foot rétractables, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- VALIDE le devis Intersport pour un montant de 1 422,50 € ht ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal à l'article 2158.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Maire informe de la nécessité de procéder à un curage du réseau eaux usées en partie basse du bourg en amont des lagunes et présente le devis de Leblanc Environnement qui s'élève à 1 950 € ht la journée à laquelle il prévoit une inspection télévisée à 1 040 € la journée. Le temps estimé par l'entreprise pour l'intervention sur le réseau est de 1 journée.
- L'adjointe déléguée aux bâtiments communaux fait part de l'état d'avancement du dossier de rénovation de la salle polyvalente, et des modifications apportées au projet suite à la dernière réunion. L'architecte a précisé qu'un bilan amiante doit être réalisé. La demande de permis de construire doit être déposée semaine 14.
- L'adjointe fait état du projet de déplacement de la bibliothèque actuellement située à l'étage de la mairie vers la maison située au 8 rue du Stade. Dans un premier temps ce local doit faire l'objet d'un changement de destination, précisément de maison d'habitation vers établissement recevant du public. Un dossier de demande d'autorisation d'aménagement d'un ERP va donc être constitué et déposé près des services de l'Etat et du SDIS.
- L'adjointe fait part du projet de la section football de réaliser à leur frais une verrière fermée au bar des vestiaires de foot. Sur proposition de la commission des bâtiments, il est proposé de valider leur demande mais seulement sur le côté est. Décision validée par le conseil. La section foot demande l'isolation des locaux rangement « ballon » et « buvette » situés à l'arrière du bar. Accord du conseil mais prise en charge de l'intégralité des frais par le foot.
- L'adjoint délégué aux sports remet un tableau de devis comparatif pour l'achat d'un terrain multisports.
- Le Maire remet à chaque élu le rapport d'activités de Vitré Communauté

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard	LOISEL Soraya	URIEN Samuel